

ABBOTT EN FRANCE

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

26 FÉVRIER 2026

La loi « avenir professionnel » sollicite les entreprises françaises de plus de 50 salariés pour mesurer et publier leur Index de l'Égalité Femmes-Hommes. Le score de cet Index est la somme des résultats obtenus sur 5 critères.

L'Index de l'Égalité Femmes-Hommes est publié annuellement, au plus tard le 1er Mars, et peut donner lieu à la mise en place de mesures de correction en cas de score inférieur à 75 points ou d'objectifs de progression afin d'atteindre un résultat minimum de 85 points.

Deux entités juridiques du groupe Abbott en France publient leur Index de l'Égalité Femmes-Hommes en 2026, basé sur la classification conventionnelle :

ABBOTT FRANCE

Index de l'Égalité Femmes-Hommes : 97 points

1. Rémunération femmes-hommes	2. Répartition des augmentations individuelles	3. Répartition des promotions	4. Salariées augmentées à leur retour de congé de maternité	5. Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	TOTAL
39 / 40	20 / 20	15 / 15	15 / 15	10 / 10	97 / 100

ABBOTT MEDICAL FRANCE SAS

Index de l'Égalité Femmes-Hommes : 86 points

1. Rémunération femmes-hommes	2. Répartition des augmentations individuelles	3. Répartition des promotions	4. Salariées augmentées à leur retour de congé de maternité	5. Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	TOTAL
36 / 40	20 / 20	15 / 15	15 / 15	0 / 10	86 / 100